

614

SEANCE ORDINAIRE DU 17 MAI 2001

BUREAU :

Président : M. François BAERTSCHI
Vice-président : M. Alain ERETZIAN
Secrétaire : M. Marc GUILLERMIN
Membres : M. Frédéric RENEVEY, M. Gilbert TERRIER

Sont présents :

MM. Gilles AUGSBURGER, Vincent BERNASCONI, Mme Annick BOUNOUS, MM. Aldo CAVALERI, Henri CHEVEY, Mmes Mariefrance DANCET, Marceline DILONARDO, MM. Florian DUBATH, Christian GERBEX, Pierre-Henri HEIZMANN, Pierre JAQUET, Mme Catherine LANCE, M. François LANCE, Mme Christiane LAPAIRE, M. Stéphane LORENZINI, Mme Maria MALAGOLI, MM. Andrès MONCADA, Charles PAGE, Jean-Pierre PASQUIER, Alberto PEREZ IRIARTE, Mme Marie-José PERRUCHOUD, M. Johnny PURTSCHERT, Mme Nathalie REVILLOD, MM. Victor TODESCHI, Pierre-Alain VOLERY, Dominique ZEHFUS

Excusés : Mmes Annie CORDEY, Andrée JELK-PEILA,
M. Michel SIMKHOVITCH

Assistent à la séance : M. Pascal CHOBAS, Maire
MM. Marco FOLLMY, Walter SPINUCCI, Conseillers
administratifs
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 26 avril 2001
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission des finances - Séances des 9 et 30 avril 2001 -**
Rapporteur : M. Pierre-Alain VOLERY
 - a) Examen des crédits supplémentaires 2000 **p. 606 Arrêté**
 - b) Examen des comptes 2000 **p. 607 Arrêté**
 - c) Divers
- 7) **Commission des travaux et constructions - Séance du 7 mai 2001 -**
Rapporteur : M. Charles PAGE
 - a) Cadastre du réseau d'assainissement des eaux -
Conversion des données graphiques et numériques
Crédit d'investissement (Fr. 90'000.--) **p. 614 Arrêté**
 - b) Alarmes des bâtiments communaux
Crédit d'étude (Fr. 30'000.--) **p. 615**

Arrêté

- c) Ecole En Sauvy - Bassin de natation
Crédit d'étude 1ère phase (Fr. 80'000.--)

p. 616**Arrêté**

- d) Divers

Séance ordinaire du 17 mai 2001

- 8) **Commission de la sécurité - Séance du 2 mai 2001 -
Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS**

- a) Tour d'horizon du service ASM

p. 618**Information**

- b) Divers

- 9) **Commission sociale - Séance du 3 mai 2001 -
Rapporteur : Mme Patricia SOLIOZ**

- a) Rencontre avec l'Association « La Virgule »

p. 621**Information**

- b) Propositions de sujets

p. 622**Information**

- c) Divers

- 10) Election du Bureau

p. 623

- 11) Propositions individuelles et questions

p. 623

- 12) Questions du public

p. 624

M. BAERTSCHI : J'excuse les absences de Mmes Cordey, Jelk-Peila et M. Simkhovitch. Avant de passer à l'ordre du jour, il y a déjà une modification en ce qui concerne la photo qui était prévue ce soir. Elle n'aura pas lieu, ceci indépendamment de ma volonté, parce que le temps n'est pas au beau fixe. Nous reprendrons rendez-vous, j'imagine, au mois de juin.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme SOLIOZ : Au point 9) pour la Commission sociale, je demanderai de rajouter un point b) projets du groupement de Lancy-Sud.

J'ai oublié de vous dire que M. Moncada devra partir un peu plus tôt pour des raisons professionnelles, et Mme Lance arrivera un peu plus tard.

**2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
26 AVRIL 2001**

Le procès-verbal est accepté.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Vous vous rappelez, la dernière fois, nous avons reçu une lettre d'un citoyen, M. Veesenmeyer nous demandait d'agir contre le bruit des corneilles qui augmentait dans son quartier.

Nous avons donc répondu :

« Concerne nuisances sonores causées par les oiseaux dans votre quartier

Nous accusons réception de votre courrier du 18 avril 2001 qui a retenu notre meilleure attention.

Nous avons pris bonne note de vos doléances quant au bruit provoqué par une augmentation du nombre de corneilles dans votre quartier et vous informons que nous

Séance ordinaire du 17 mai 2001

transmettons votre lettre au Département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie, service des forêts, de la protection de la nature et du paysage, pour raison de compétence.

En effet, le genre de problème que vous soulevez ne relève pas des communes, mais bien de l'Etat.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées».

Une autre lettre qui nous vient de la Présidente du Conseil d'école de la Caroline, Mme Anaïs. Cette dernière est adressée à M. Chobaz avec copie au Conseil municipal :

« Nous vous remercions pour la réponse favorable que vous nous avez donnée le 16 janvier, et nous voudrions vous dire que nous sommes très reconnaissants car vous répondez toujours à nos lettres et à nos demandes.

Cependant, nous avons encore une petite demande à vous faire, nous avons constaté que les environs de notre école étaient pleins de crottes de chiens car les maîtres leur laissent faire leurs besoins sur les pelouses qui entourent notre école. C'est la raison pour laquelle nous souhaiterions installer des panneaux officiels « interdit aux chiens ». Il nous en faudrait environ 8. Nous vous remercions d'avance de satisfaire notre demande encore une fois, et vous présentons, etc. »

Vous savez que le F.C. Grand-Lancy organise cette année le tournoi des campagnes 2001, et pour votre information, ils m'ont proposé d'être membre d'honneur de leur comité. Ce que j'ai accepté bien volontiers, sachant qu'un membre d'honneur, c'est quelqu'un qui ne fait rien. Je souhaite que mon successeur soit aussi lui, membre d'honneur. Je l'ai suggéré dans ma réponse.

Et la dernière chose en ce qui concerne le Bureau, et plus spécialement la composition du chœur municipal qui a été faite, vous avez répondu relativement fortement car 7, voire 8 personnes sont intéressées; c'est encore un peu juste. C'est la raison pour laquelle, j'ai écrit à l'amicale des anciens Conseillers municipaux pour leur suggérer de se joindre à nous. J'ai déjà une réponse d'une personne qui me dit qu'elle ne sait pas chanter, mais qu'elle viendra nous écouter ! Dès que nous serons plus de 10, il faudra voir dans quelle mesure on peut concrétiser ceci.

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. CHOBAZ : Lors du Grand Prix de Lancy, il a été enregistré certaines doléances concernant l'état des douches de l'école En Sauvy. En réponse, à l'un ou l'autre des membres de ce Conseil proches du Vélo-club de Lancy, je tiens à signaler, qu'effectivement, l'état de ces installations sanitaires n'est pas satisfaisant et qu'il est

prévu de les refaire dans le cadre du crédit d'étude que vous êtes appelés à voter sous chiffre 7), lettre c) de l'ordre du jour, étant précisé que ces travaux devraient être réalisés l'année prochaine, en 2002.

Je vous signale également que ce week-end, il y a la manifestation « Mai au parc » à laquelle vous êtes cordialement conviés, à l'un ou l'autre des moments sur ces 3 jours.

Je vous signale également qu'il y a le 150ème anniversaire de la Ville d'Onex qui se déroule également ce week-end, et que, dans le cadre du cortège de dimanche, il y aura un char de la Ville de Lancy que la voirie a confectionné.

Séance ordinaire du 17 mai 2001

Dernière petite information, je vous donne la répartition des rôles au sein du Conseil administratif qui va, comme au sein de votre Conseil, se modifier à partir du 1er juin : M. Marco Föllmi occupera la place centrale et sera Maire, M. Walter Spinucci sera Vice-président du Conseil administratif et je serai devenu membre de ce Conseil.

M. FOLLMY : En ce qui me concerne, j'ai deux communications. La première communication est la suivante : une séance de la Commission de l'administration et de l'information, qui sera ouverte à l'ensemble du Conseil municipal, est prévue le 13 juin prochain. A cette occasion, nous aurons le plaisir de vous présenter le site Internet dans sa nouvelle mouture, et ce sera donc l'occasion de vous faire une démonstration et de voir comment les choses fonctionnent.

Deuxième communication : vous avez peut-être lu dans le journal d'aujourd'hui que la compagnie des sapeurs-pompiers volontaires de Lancy, avec la Protection civile de Lancy participent ensemble à un exercice intitulé « Partenario » dans le site de Richelien, et ils sont actuellement sur place.

M. SPINUCCI : Je m'exprime en tant que Président de Télélancy. Vous avez reçu ce fascicule dans l'envoi que vous a fait l'administration, je vous prie d'y apporter la plus grande attention. Des grands événements sont en train de se préparer dans le domaine de la télévision, notamment la télévision distribuée par câble, par satellite, et vous serez certainement appelés à prendre des décisions importantes concernant la société Télélancy S.A.

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

6. COMMISSION DES FINANCES - Séances des 9 et 30 avril 2001 - Rapporteur : M. Pierre-Alain VOLERY

a) Examen des crédits supplémentaires 2000

=====

M. VOLERY présente le sujet : En préambule, la Commission des finances s'est réunie les 9 et 30 avril 2001, c'est dire que deux séances ont été nécessaires avec une centaine de questions posées par les commissaires.

Pour l'examen des ces crédits supplémentaires, le travail s'est fait sur la base de trois documents avec le détail des dépassements supérieurs à Fr. 3'000.-- et par nature. Le total des charges comptabilisées s'élève à Fr. 58,54 mios, soit un écart dépensé par rapport au budget de Fr. 5,02 mios. Les principales pertes par rapport au budget 2000 sont : les biens, services et marchandises pour Fr. 1,09 mio (+ 8,7 %), les charges de personnel pour Fr. 1,63 million (+ 10,5 %). Dans cette augmentation figure une prime unique de Fr. 2'000.-- à tous les employés en activité en 1997 et 1998 pour compenser l'effort fait par le personnel durant cette période (Fr. 255'660.--) et la constitution d'une provision de Fr. 1'313'108.-- pour les rentes futures des Conseillers

Séance ordinaire du 17 mai 2001

administratifs retraités. Suite à une demande de la fiduciaire, les pertes fiscales et l'adaptation de la provision sur le reliquat qui est porté de 33 1/3 % à 40 %, certains commissaires doutent de cette mesure, si on maintenait le reliquat à 33 1/3 %, on aurait un bénéfice supplémentaire de Fr. 700'000.-- à Fr. 800'000.-- environ. M. Föllmi indique que le reliquat correspond à l'état des comptes débiteurs des contribuables au 31 décembre 2000. De 1999 à fin 2000, il a augmenté de plus de Fr. 4,5 millions.

Le Président passe les rubriques l'une après l'autre et chaque commissaire peut poser toutes questions aux trois Conseillers administratifs et aux deux responsables du Service financier. Une discussion anime la commission au sujet des écarts dans les charges (+ 9 %). Elles sont dues d'une part, au fait que le Conseil administratif, ayant été informé de la bonne santé des finances, a assoupli la rigueur budgétaire. La question est alors posée pourquoi on n'a pas demandé son avis au Conseil municipal, car le seul pouvoir de ce Conseil est de voter le budget et les comptes. M. Föllmi répond que les commissions respectives ont été mises au courant des dépassements importants. Certains dépassements sont le fait que les stocks (papiers, enveloppes, etc.) sont épuisés, donc à renouveler. La police municipale suscite beaucoup de questions, le vandalisme qui reste stable si on peut dire (Fr. 70'000.-- à Fr. 80'000.--).

Les revenus sont en progression de Fr. 5,47 millions (+ 9,7%) par rapport au comptes 1999, le total s'élève à Fr. 61,79 millions (Fr. 53,53 millions au budget 2000). En comparaison de ces deux éléments, l'excédent des revenus est de Fr. 3'251'371,75 pour l'an 2000. En conclusion, la Commission des finances donne un préavis favorable aux crédits supplémentaires pour l'exercice 2000, à l'unanimité.

L'arrêté 6a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

b) Examen des comptes 2000

=====

M. VOLERY présente le sujet : Pour l'analyse des comptes 2000, les commissaires ont en mains la présentation des comptes 2000 de M. Föllmi et le rapport financier 2000 qui comprend le détail du fonctionnement, les investissements, le bilan au 31 décembre 2000. Le Président de la Commission passe en revue ces documents et les commissaires ont tout le loisir de poser des questions ou de formuler des souhaits sur

ces objets, vous comprendrez qu'il n'est pas possible de tous les transcrire dans ce rapport.

Les principales sources de revenus proviennent, en premier lieu, de l'impôt communal des personnes physiques Fr. 37,98 millions (+ 10,8 % sur 1999), l'impôt communal sur les personnes morales Fr. 3,67 millions (+ 67,6 % sur 1999), la taxe professionnelle Fr. 6,48 millions (+ 9,1 % sur 1999). Les autres sources de revenus sont : les bénéfices immobiliers Fr. 24'225.--, le fonds de péréquation intercommunal Fr. 3,15 millions, le fonds d'équipement communal Fr. 1,6 million. Les produits des intérêts pour Fr. 2,33 millions, le loyer du patrimoine administratif Fr. 2,67 millions, divers revenus pour Fr. 3,68 millions.

Pour l'essentiel, les dépenses se répartissent de la manière suivante : charges du personnel Fr. 17,19 millions (+Fr. 1,63 million par rapport au budget 2000), biens et services Fr. 13,68 millions, amortissements économiques Fr. 10,42 millions, intérêts passifs Fr. 4,93 millions, dédommagements versés aux collectivités publiques Fr. 3,3 millions, subventions Fr. 4,3 millions, compensation financière aux communes frontalières

Séance ordinaire du 17 mai 2001

Fr. 1,32 millions. La différence entre les charges et les recettes laisse apparaître un excédent de recettes pour l'an 2000 de Fr. 3'251'371,75.

Le compte des investissements 2000, la somme brute effectivement dépensée est de Fr. 10,53 millions contre Fr. 17,14 millions prévus au budget. La répartition est la suivante : Fr. 8,3 millions pour le patrimoine administratif contre Fr. 10,34 millions au budget et de Fr. 2,23 millions pour le patrimoine financier contre Fr. 6,8 millions au budget. Le montant de Fr. 10,53 millions a été couvert comme suit :

a) autofinancement par le compte de fonctionnement	Fr. 11,66 millions
b) subventions et recettes diverses	Fr. 1,45 million
c) utilisation des réserves	- Fr. <u>1,02</u> million
soit un total de	Fr. 12,09 millions

L'excédent de financement se monte à Fr. 1,56 million qui a été utilisé à réduire la dette.

Commentaires et questions de la commission :

La surveillance des parcs et promenades, confiée à une maison de surveillance privée, suscite plusieurs réflexions, une en particulier que l'impact des employés de cette maison n'est certainement pas le même sur les délinquants jeunes ou moins jeunes, que s'ils avaient à faire à des agents en uniformes (communaux ou cantonaux), qui sont censés représenter l'autorité.

Les statuts actuels des agents municipaux ne permettent pas le travail entre 22h00 et 06h00 du matin. La Commission des finances demande de revoir notre politique dans ce domaine et que ce point soit mis à l'ordre du jour de la Commission de la sécurité.

Pour la patinoire, son amortissement est ramené de 25 à 10 ans.

Aide sociale : le non dépensé de Fr. 103'316.--, provient d'un transfert de charges pour une fois au bénéfice de notre commune.

Routes communales : la réfection du viaduc des Grandes-Communes, due à un incendie volontaire d'une caravane située sur un parking dessous le pont a provoqué une dépense pour un total de Fr. 72'374.-. On apprend par la même occasion que ce

pont, construit par le canton, est aujourd'hui communal et que, dans un avenir plus ou moins proche, il faudra deux à trois millions pour rendre cet ouvrage plus conforme aux normes.

Le traitement des déchets : une analyse nous a été présentée lors de la séance du Conseil municipal du 26 avril 2001. La dette globale liée aux patrimoines administratif et financier (y compris la dette des immeubles) est de Fr. 108,231 millions. Comme le relève un commissaire, la valeur nette des immeubles communaux au bilan, s'élève à Fr. 98,169 millions couvrant presque la totalité de la dette communale.

Le déficit de nos trois parkings publics suscite des questions pour une meilleure exploitation de ceux-ci. Une proposition de faire une étude sur les dépenses lourdes et répétitives, qui définisse celles qui sont plus ou moins stables et celles où l'on pourrait limiter le fonctionnement, tout ceci dans le cadre des Commissions concernées.

On remarque, selon un graphique, que le poste Culture et Loisirs est celui qui coûte le plus, près de Fr. 450.-- par habitant (26620 habitants), mais la répartition de ce paquet est surprenante en % on constate que :

40 % pour les parcs et promenades

28 % pour les sports

20 % pour les loisirs

12 % pour l'encouragement à la culture.

Séance ordinaire du 17 mai 2001

La fiduciaire n'a fait aucune remarque générale au sujet des comptes, à part sa demande de faire des provisions pour les Conseillers administratifs retraités.

Le Président, au nom de la Commission des finances, remercie toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de ces comptes, en particulier le Service financier qui améliore la présentation de ceux-ci, l'administration et le Conseil administratif. La Commission des finances donne un préavis favorable aux comptes 2000, à l'unanimité.

M. LANCE : Le groupe Démocrate-chrétien a étudié minutieusement les comptes 2000 et se réjouit de constater l'excédent de recettes de Fr. 3'250'370.--. Même si un résultat positif était attendu, au vu de la situation générale à Genève, son ampleur nous surprend et nous rassure.

Ce résultat nous procure une bouffée d'oxygène et nous permet d'entrevoir l'avenir plus sereinement, mais n'ayons pas la tentation de tomber dans l'euphorie et d'engager de nouvelles dépenses à tout vent. Restons rigoureux et réduisons, autant que possible, la dette communale, comme cela a d'ailleurs été fait en 2000 pour un montant de Fr. 9,07 millions.

Ce boni, atténué par la constitution d'une importante provision pour les rentes futures des Conseillers administratifs retraités et d'une augmentation de la provision sur le reliquat d'impôt, est essentiellement dû à la progression des rentrées fiscales en 2000. Mais n'oublions pas que, si de nombreuses entreprises, de toutes tailles, sont redevenues bénéficiaires, c'est aussi en sacrifiant de nombreux employés qui, pour certains, ne se sont toujours pas relevés d'un tel revers. Ce redressement de la fiscalité à Genève est en grande partie dû à la bonne santé du secteur bancaire, mais poursuivra-t-il sa progression en 2001 ?

Ce résultat positif, nous le pressentions durant l'année 2000, par les signes que nous donnait le Conseil administratif, en annonçant ou pas, des dépassements de crédits sur des dépenses de fonctionnement qui devenaient urgentes.

Cette façon de procéder s'est traduite par de nombreux dépassements de crédits que nous avons avalisés tout à l'heure par notre vote. C'est vrai que cette situation a provoqué une certaine crispation en Commission des finances par rapport au budget voté en 1999, mais le groupe Démocrate-chrétien comprend que de nombreuses dépenses étaient bloquées depuis plusieurs années, et il était urgent pour le Conseil administratif de les engager.

Nous nous réjouissons de constater que le Conseil administratif ait entrepris sans attendre des travaux d'entretien des bâtiments scolaires ainsi que le remplacement de mobilier dans les différentes écoles, comme nous l'avions d'ailleurs souvent demandé en commission.

Même si le boni 2000 est important, le groupe Démocrate-chrétien n'est pas favorable à une baisse du centime additionnel qui, d'une part, n'aurait que peu d'effet pour le contribuable, d'autre part, il faut être conscient qu'une commune comme Lancy, devra faire face à de nouvelles demandes de prestations ou d'infrastructures qui devront tenir compte de l'évolution de la société et du choix de vie de la nouvelle génération des parents.

Séance ordinaire du 17 mai 2001

Nous pensons en particulier à l'augmentation fulgurante de la fréquentation des institutions de la petite enfance, des restaurants scolaires, de l'accueil du mercredi du Centre Marignac ou des centres aérés estivaux du même centre, etc.

Nous estimons, une nouvelle fois, que d'autres infrastructures traditionnelles comme la piscine, la patinoire, les maisons de vacances, les parkings, la bibliothèque mériteraient d'être dopées par des méthodes modernes de marketing, puisque nous pouvons compter, maintenant, sur de nouveaux collaborateurs aguerris à ce genre d'exercice.

Concernant le personnel, il est bon de rappeler que, durant la traversée de ces années de récession, le Conseil administratif n'a procédé à aucune suppression de poste, ceci grâce en partie à des sacrifices des collaborateurs. C'est pourquoi, aujourd'hui nous nous réjouissons qu'un montant unique de Fr. 2'000.-- soit versé à chaque collaborateur en activité en 1997 et 1998 et toujours actif aujourd'hui.

Le groupe Démocrate-chrétien tient à saluer la rigueur dont a fait preuve le Conseil administratif pour gérer nos finances communales, et en particulier M. Föllmi, délégué aux finances, qui a pu compter sur la collaboration efficace des chefs de service et de la compréhension de tous les collaborateurs de la mairie.

Nous terminerons en saluant la qualité de la présentation de ces comptes 2000, en remerciant particulièrement M. Kaeser, chef du service financier et M. Gilodi qui s'efforcent d'améliorer la qualité de cette présentation, année après année. Nous n'oublierons pas de remercier cette année le fidèle Président de la Commission des

finances, M. Gilbert Terrier, pour son souci de mener d'une manière structurée les débats souvent ardues de cette commission et la patience dont il fait preuve.

M. AUGSBURGER : Après examen des comptes lors de la Commission des finances, nous avons relevé que les crédits supplémentaires en 2000 présentaient un écart de plus de 9 % par rapport au budget voté par le Conseil municipal.

Après avoir reçu l'information du Conseil administratif que certains travaux avaient été entrepris plus tôt que prévu, les rentrées fiscales s'étant améliorées, les commissaires ont demandé que, lors d'engagements financiers importants, le Conseil municipal soit informé plus tôt afin qu'il entérine ces dépenses supplémentaires.

Le rapport financier de la Ville de Lancy pour l'an 2000 qui nous a été soumis est extrêmement complet et complexe, ce qui a demandé une séance supplémentaire pour son examen.

Nous ne pouvons que féliciter les auteurs de ces documents ainsi que nos Conseillers administratifs pour la bonne gestion de notre Ville, et le groupe Radical acceptera les arrêtés qui nous sont soumis ce soir.

M. TERRIER : La situation des comptes 2000 pourrait se résumer en une phrase : merci à tous les acteurs économiques car Mesdames, Messieurs, si l'on peut se féliciter de la tenue des comptes, et je profite de remercier la collaboration du Service financier pour son travail, il en est pas de même de la maîtrise. En effet, nous nous permettons d'émettre une inquiétude en analysant la progression des charges. Seront-elles flexibles vers le bas au prochain ralentissement des rentrées fiscales ? Concernant le

Séance ordinaire du 17 mai 2001

boni, nous pensons qu'il aurait été judicieux d'utiliser celui-ci pour une diminution de la dette.

De ce fait, le groupe Libéral votera les comptes 2000.

M. MONCADA : C'est avec une attention renouvelée que le groupe des Verts s'est penché sur le rapport financier de l'exercice 2001 de notre commune.

Lors des précédents rapports financiers, nous avons fait un certain nombre de remarques que nous souhaitons rappeler aujourd'hui.

Nous nous félicitons - comme d'autres - de l'amélioration économique que connaît le canton ainsi que les communes genevoises. Amélioration qui se reflète au travers des chiffres présentés dans le rapport.

Certaines personnes - certains partis - pourtant ne partagent pas l'optimisme que devrait susciter la comptabilité présentée, et ergotent - une fois encore - sur l'opportunité d'une politique entreprenante en matière d'investissement et de dépenses pour notre commune.

Si la prudence doit être de mise lorsque l'on parle d'amélioration économique, le groupe des Verts ne soutiendra jamais les volontés affichées de certains groupes politiques de mettre un frein dans ces deux domaines.

Le moment est venu de faire profiter les Lancéennes et Lancéens d'un cycle économique positif.

Nous soutenons et défendons clairement l'effort actuel fait en matière de dépenses dont l'objet est le bien-être des habitants de cette commune.

Pour le reste :

- Toujours rien en vue sur le front du développement des pistes cyclables dans la commune. Une fois de plus, pas de projet original ou d'ambition affichés, pas d'effort financier non plus pour le futur
- En matière de protection de l'environnement, c'est une véritable Sibérie financière qui continue à s'abattre sur ce poste. Nous réclamons davantage d'efforts et plus de volonté politique dans ce domaine. Les objets de protections sont trop nombreux pour les énumérer ce soir, citons par défaut : la protection des cours d'eau et la préservation du patrimoine sylvicole de la commune

L'attention portée aux questions liées à l'environnement est de plus en plus perçue par la population comme un facteur positif de la qualité de vie. Il y a dans ce domaine une préoccupation et des attentes très grandes de l'ensemble des citoyens de ce canton. Nous ne pouvons pas nous détourner de ce thème important, et nous devons monter en actes notre détermination à faire toujours plus dans ce secteur.

Par ailleurs, les Verts sont plus que jamais attentifs aux efforts de la commune concernant les possibilités d'améliorer et donc de restreindre la consommation d'énergie sur notre territoire. Efforts qui auront un impact non négligeable sur les finances.

Enfin, nous souhaitons relever la complexité toujours plus grande du travail de la Commission des finances. Composée de miliciens qui n'ont pas tous une formation

Séance ordinaire du 17 mai 2001

d'expert comptable, la tâche et la responsabilité des commissaires sont parfois lourdes. La bonne volonté de tous, la présentation pertinente du rapport financier et les explications qui sont fournies par les personnes impliquées de près ou de loin dans l'élaboration, le contrôle et l'analyse des finances de la commune, ont contribué à l'acceptation du présent rapport.

Les Verts souscrivent donc à cette décision.

M. TODESCHI : Le groupe AdG de Lancy relève en préambule, avec satisfaction, que les comptes de notre Commune sont à nouveaux bénéficiaires.

Nous nous réjouissons du fait que cette situation économique propice a permis, notamment, d'entreprendre certains travaux de réfection dans nos écoles, propres à assurer aussi bien le confort de nos enfants que la pérennité de notre patrimoine.

Dans un autre domaine, nous nous félicitons du versement d'une prime aux employées et employés de notre Commune, de nature à compenser quelque peu les efforts d'économies consentis au cours des années de vache maigre. Le fait que cette prime soit la même, quel que soit le salaire, nous paraît donner un coup de pouce plus marqué aux salaires les plus faibles.

Pour l'avenir, l'AdG entend maintenir sa demande constante de prendre en compte les besoins réels des institutions et des lieux publics situés sur le territoire de notre Commune, essentiels aux besoins de nos concitoyens les plus démunis.

La seconde séance accordée à la Commission des finances, sur la demande des commissaires, a permis de soulever un certain nombre de questions sur la manière d'établir les comptes municipaux, qui ont débouché sur la concrétisation d'objectifs précis à discuter lors des prochaines séances de la Commission des finances, en particulier pour l'établissement du prochain budget. Il s'en est suivi une discussion de fond qui devrait renforcer l'efficacité future de la commission.

Enfin, nous voulons remercier, pour l'excellent travail produit, l'ensemble du personnel qui a participé à l'établissement des comptes 2000, comptes approuvés par l'AdG de Lancy.

M. CAVALERI : Le groupe Socialiste a pris connaissance avec satisfaction des comptes 2000. Certes, le budget a été établi sur des bases que l'on peut qualifier de prudentes, voire pessimistes par rapport aux ressources fiscales, mais il est souvent sage de se munir d'un parapluie quand la météo est instable. En effet, personne dans ce Conseil n'a déjà oublié qu'au moment où nous votions le budget 2000, nous étions encore sous le coup d'années difficiles et que la reprise s'annonçait tout doucement. Rien ne nous poussait à l'euphorie et bien nous en a pris.

L'analyse des comptes nous montre que les bonnes rentrées fiscales sont la raison principale de l'excellent résultat. Ce beau temps fiscal nous a donc favorisés et a même permis de faire face à des dépenses importantes non prévues par le budget, notamment la constitution d'une provision de près d'un million et demi pour les rentes futures des Conseillers administratifs, et le passage de 33 à 40 % de la provision relative au reliquat qui se monte à environ 2 millions.

Nous notons en outre avec satisfaction que le budget a été bien respecté pour les autres charges, ce qui est à mettre au crédit du Conseil administratif et des services

Séance ordinaire du 17 mai 2001

de la commune, dont il faut saluer l'excellent travail. Pour ne citer qu'un exemple, nous notons qu'un gain de près d'un demi million est dû à l'analyse attentive du marché des capitaux de la part du service financier qu'il faut féliciter pour cette performance. La compensation de Fr. 2'000.-- accordée aux employés de la commune pour l'effort d'économie qui leur avait été demandé antérieurement nous semble donc amplement justifiée.

Cerise sur le gâteau et conséquence logique de l'embellie arrivée plus tôt que prévu, la dette communale a diminué de 9 millions, ce dont on ne peut que se réjouir.

En conclusion, l'examen des comptes 2000 a montré une fois de plus combien il est délicat pour une commune d'établir un budget fiable, étant donné les inconnues inhérentes aux prévisions de rentrées fiscales, sur lesquelles nous n'avons pratiquement aucune influence. Pour l'exercice 2000, les écarts entre prévisions et résultats ont été dans le bon sens et l'avenir semble prometteur. Cela devrait nous permettre de rattraper certains retards, notamment dans les investissements et l'entretien de nos équipements publics.

Nous ne saurions enfin conclure sans féliciter et remercier le Conseil administratif et les services administratifs et financiers pour nous avoir fourni des documents et des compléments d'information très complets qui ont grandement facilité notre tâche de Conseillers municipaux.

M. FOLLMI : Je voudrais tout d'abord remercier les uns et les autres d'avoir émis vos avis sur les comptes 2000. Je voudrais répondre sur certains propos qui ont été tenus. Tout d'abord à M. Terrier qui s'inquiète de la progression des charges. J'aimerais peut-être lui rappeler qu'une bonne partie de cette progression correspond à des provisions et que ces provisions-là ne devraient pas forcément se renouveler d'année en année. Je pense donc que les charges ne devraient pas progresser d'une manière aussi rapide par la suite.

Ensuite, ce qui m'étonne un peu, ce sont les propos que vous tenez, le boni et la réduction de la dette. Le boni est de Fr. 3,2 mios, la dette quant à elle a baissé de 9 mios. Vous trouvez dommage que le boni n'ait pas été affecté à la diminution de la dette, mais en fait, cela a été intégré dans cette diminution de la dette.

Quant à M. Moncada, vous souhaitez qu'on mette beaucoup plus l'accent sur la protection de l'environnement, protection des forêts, et autres. Je crois que vous avez en mains un instrument, l'Agenda 21 qu'il s'agit de le développer, cela tient aussi à vous et à la Commission de l'environnement de développer ceci, et je me réjouis de voir ce qu'il va en sortir.

Enfin par rapport à l'information quant au dépassement budgétaire, je peux comprendre un peu vos réactions, mais je crois que nous avons quand même donné les informations, tout au long de l'année dernière. Je peux simplement vous les rappeler, en ce sens que, il est clair qu'il y a régulièrement des dépassements sur des petits postes, ce sont des dépassements avec des plus, mais il y a aussi des moins.

Il y a ensuite des dépassements qui sont signalés régulièrement par le Conseil administratif au niveau du fonctionnement, à travers la Commission des travaux et constructions, ou bien la Commission des écoles, culture et loisirs, en particulier.

Séance ordinaire du 17 mai 2001

Il y a eu la discussion par rapport à la provision à constituer pour les anciens Conseillers administratifs pour leur retraite. Celle-ci a été discutée au sein même de la Commission des finances, et un chiffre d'un million avait déjà été articulé, il y a une année, au printemps de l'année dernière.

Ensuite, il y a eu une autre discussion qui s'est déroulée, au sein même de la Commission des finances, où nous avons indiqué que nous engageons des travaux d'entretien pour les écoles, pour le cimetière, pour le matériel scolaire ou du mobilier, pour un montant, tout confondu, de l'ordre de Fr. 500'000.--. Je crois que là l'information aussi a été correctement donnée.

Enfin, une dernière discussion qui a même donné lieu à un vote au sein du Conseil municipal, c'est le dépassement attendu pour notre participation à la crèche de la Providence. C'est vrai que c'est un sujet que nous n'avons pas abordé en Commission des finances à l'examen des comptes, parce qu'il n'y a pas eu de dépassement tout simplement. Ce dépassement ne s'est pas concrétisé l'année dernière, la raison étant

qu'il y a eu du retard dans l'exécution des travaux. Ce n'est qu'à partir de cette année réellement que nous allons participer.

L'arrêté 6b) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

M. FOLLMI : Par ce vote unanime, je voudrais simplement vous remercier de la confiance que vous avez accordée au Conseil administratif, et je transmettrai également vos félicitations au Service financier et à l'ensemble des collaborateurs de la Mairie.

c) Divers

=====

M. VOLERY présente le sujet : Information au sujet du crédit d'investissement pour l'Ecole du Petit-Lancy, il est prévu au budget des investissements 2001 : Fr. 3 millions et à celui de 2002 : Fr. 6 millions. Cette dépense entre donc dans l'enveloppe globale, raison pour laquelle la Commission des finances n'en a pas été saisie.

A la question d'un commissaire sur l'affaire de la BCGe qui demande si la Ville de Lancy ou l'Association des Communes genevoises envisage de se porter partie civile, il est répondu par M. Föllmi, à première vue non.

**7. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -
Séance du 7 mai 2001 -
Rapporteur : M. Charles PAGE**

**a) Cadastre du réseau d'assainissement des eaux -
Conversion des données graphiques et numériques
Crédit d'investissement (Fr. 90'000.--)**

=====

M. PAGE présente le sujet : Le Président salue MM. Langlo et Dubois du bureau d'ingénieurs Perreten et Milleret qui s'occupe de nos collecteurs depuis 40 ans environ.

Séance ordinaire du 17 mai 2001

Le réseau communal comprend quelques 2000 regards et 120 km. de canalisations. Le tout est reporté sur des plans en papier. Le nouveau concept numérique proposé permettra de sortir n'importe quel plan et de l'imprimer.

M. Langlo présente ce Géo-Concept qui fournira beaucoup plus d'informations, telles que : bassins versants, géologie, évacuation des eaux, etc.

Un projet pilote a été mis sur pied pour la Commune de Collex-Bossy.

La Commune de Lancy sera propriétaire des données. Elle aura loisir de travailler avec d'autres bureaux. Ce concept s'inscrit dans le cadre d'un concept cantonal qui comprend 6 secteurs.

En réponse à diverses questions il est précisé que :

- l'établissement des données se fait sur le terrain et au bureau
- l'âge et la matière des canalisations seront maintenant indiqués
- tout est mis sur CD mais un triple tirage des 54 plans et de 2000 fiches sera effectué
- la Commune a voté le 26 mars 1998 un crédit de Fr. 50'000.-- pour l'achat du hard et les migrations ainsi que la formation sont organisées
- Géo-Concept est compatible avec le système de l'Etat. En cas de disparition de Géo-Concept, il serait toujours possible d'utiliser un autre logiciel
- la mise à jour se fera par le concept Géokiosk qui n'est pas compris dans le crédit demandé actuellement. Cette mise à jour peut se faire par n'importe quel bureau,

Après le départ de nos hôtes, le Conseiller administratif délégué précise que 11 bureaux d'ingénieurs ont été appelés à faire une soumission. Avec un montant de Fr. 54'000.--, le bureau Perreten et Milleret était le meilleur marché; il est vrai que le fait d'avoir les plans constitue un très gros avantage.

Le crédit de Fr. 90'000.--, inscrit au budget 2001 des investissements a été voté à l'unanimité.

L'arrêté 7a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

**b) Alarmes des bâtiments communaux
Crédit d'étude (Fr. 30'000.--)**

=====

M. PAGE présente le sujet : Le Conseiller administratif délégué rappelle que divers bâtiments de la Commune sont sous alarme, mais avec des techniques différentes. Il y a actuellement difficulté au niveau des pièces de rechange. D'autre part, les alarmes sont transmises en cascade, donc la réponse dépend de la conscience de chacun.

L'étude demandée vise à créer un système uniforme pour tous les bâtiments communaux.

Répondant au président, M. Côte, chef du Service des travaux et constructions, indique que 3 à 6 collaborateurs sont désignés par secteur.

Séance ordinaire du 17 mai 2001

Le Conseiller administratif délégué relève qu'on pourrait imaginer que toutes les alarmes aboutissent à une police privée, sauf pour la voirie et les parcs et promenades.

En ce qui concerne les chaufferies, les alarmes aboutissent aux entreprises chargées de la maintenance. D'une façon générale, il s'agit des alarmes en cas d'effraction, d'incendie et de problèmes techniques pour une trentaine d'immeubles. En fait, on veut préparer un check-up pour établir un cahier des charges.

Plusieurs commissaires s'inquiètent de savoir :

- s'il s'agit de remplacer ou d'étendre les installations, les 2 éventualités sont à envisager

- il faudra déterminer les besoins spécifiques de chaque bâtiment
- la liste existante des sites équipés doit aussi être complétée
- la mise en passe-partout est organisée par bâtiment, les Services Industriels ayant leur propre passe-partout.
- plutôt que de passer par une organisation privée, ne faudrait-il pas utiliser les compétences, récemment élargies, des agents de sécurité de la Commune, demande un commissaire ? En effet, mais ils cessent leur travail à 17 h. 30, lui est-il répondu.

Vote : le crédit de Fr. 30'000.-- figurant au budget 2001, est accepté à l'unanimité.

L'arrêté 7b) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

**c) Ecole En Sauvy - Bassin de natation
Crédit d'étude 1ère phase (Fr. 80'000.--)**

=====

M. PAGE présente le sujet : Le Conseiller administratif délégué rappelle la politique de réhabilitation des piscines communales. C'est au tour de la piscine en Sauvy. Le crédit demandé vise un check-up.

Le Président salue nos hôtes MM. Hemond de Solem, Humbert, ingénieur CVS et Gallay, ingénieur-électricien.

Les deux premiers ont fait une visite des lieux : rien de dramatique, mais refaire des éléments pour éviter des dégradations irréversibles. Ainsi, on a constaté que les gaines de ventilation sont percées. Un entretien au coup par coup n'empêche pas une dégradation à long terme.

Au niveau électrique, il faut aussi tenir compte des installations techniques, par exemple, le traitement des eaux.

Les mandataires précisent que le fond du bassin est en métal, recouvert de polyester. A leur avis, les travaux doivent être entrepris à moyenne échéance.

En réponse à une commissaire, M. Hemond précise que des mesures énergétiques sont déjà en place. Il faudrait arriver à un système qui s'autogère.

Séance ordinaire du 17 mai 2001

La récente fuite de chlore, dans un bâtiment, fait l'objet d'une discussion de laquelle il ressort que, malgré toutes les mesures techniques, la vigilance humaine demeure primordiale.

Un commissaire demande si le système de couplage-force sera étudié, on ne l'a pas envisagé, mais c'est un point à retenir, répond M. Gallay.

N'est-il pas souhaitable d'avoir un matériel uniforme pour toutes les piscines de la Commune, s'inquiète un commissaire ? Ce n'est pas un élément prépondérant au niveau des coûts, répondent les mandataires et l'avantage devient un inconvénient si le fournisseur a des difficultés.

Vote : le budget des investissements 2001 prévoit un montant total de Fr. 125'000.--, le crédit d'étude de Fr. 80'000.-- est voté à l'unanimité.

M. TERRIER : Simplement une question complémentaire par rapport à la remarque de M. Chobaz tout à l'heure concernant les douches. Je n'ai pas lu à quelque part que les douches étaient comprises aussi bien dans la réflexion qui a été faite que dans les Fr. 125'000.--. Faut-il s'attendre, à ce moment-là, à un surplus financier ?

M. SPINUCCI : Ce qui est sollicité ce soir, c'est un crédit d'étude qui concerne particulièrement les installations techniques. En ce qui concerne la réfection des douches et d'autres parties, nous allons procéder comme nous l'avons fait pour l'école des Palettes. Lorsque nous avons réfectionné la salle de gymnastique, il y a eu une partie des travaux qui a été confiée à des bureaux d'ingénieurs et d'architectes, et une deuxième partie, vous avez voté le crédit récemment, dont la conception et la direction des travaux sera assuré directement par le Service des travaux et constructions.

C'est ce genre de travaux-là, dont les douches, qui seront assumées directement par le Service des travaux et constructions. Nous ne demandons donc pas de crédit d'étude pour cette partie-là de l'exécution.

L'arrêté 7c) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

d) Divers

=====

M. PAGE présente le sujet : Une commissaire signale la possibilité pour notre Commune de s'abonner à l'envoi de fiches sur la construction durable et remet divers documents.

Le Conseiller administratif délégué signale que la Commune a dû se séparer de l'architecte mandaté pour la construction d'un passage souterrain au Pont des Briques. Un commissaire demande à ce que le nouveau mandataire étudie à nouveau la solution d'une passerelle. Le Conseiller administratif délégué est prêt à reprendre le dossier, bien que l'autorisation de construire ait déjà été délivrée.

MM. Spinucci et Côte signalent que la Commune a de la peine à obtenir l'autorisation de construire du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement

Séance ordinaire du 17 mai 2001

pour la réfection de la façade des immeubles 56 et 58 de la route du Grand-Lancy, cela pour des questions de vitrages. Ces immeubles abritent notre police municipale.

La Commission des Monuments et des Sites ne pouvait, selon le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, accepter les vitrages isolants prévus. Elle préconise une double-fenêtre ou une fausse vitre sur un tiers de la hauteur.

Finalement, on interviendra uniquement sur les fenêtres des appartements. M. Côte relève que certains bâtiments à Genève et celui de la "banane" au Petit-Lancy sont aménagés conformément à l'ordonnance fédérale sur le bruit.

Le Conseiller administratif délégué rappelle que, pour la Maison de l'Horloge que nous avons rénovée à grands coûts récemment, la même Commission avait interdit de doubler les vitrages côté route, tout en l'exigeant côté vallon de l'Aire.

Il répond enfin à un commissaire qu'on a préféré un arrangement au mieux, plutôt que de recourir.

8. COMMISSION DE LA SECURITE - Séance du 2 mai 2001 - Rapporteur : M. Dominique ZEHFUS

a) Tour d'horizon du service ASM

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : En guise d'introduction, M. Föllmi nous a fait un historique suite au changement d'appellation de la police municipale en agents de sécurité municipaux, conformément à la nouvelle loi mise en vigueur le 1er juin 1999.

L'ensemble des communes était au bénéfice d'une convention avec le Département de justice et police et des transports en 1982 qui donnait quelques compétences aux Polices municipales. En 1990, des discussions ont eu lieu, et en 1996, un projet n'a pas pu être mis en application en raison du mot « Police » qui est du ressort de la Police cantonale.

Les discussions ont été reprises pour finir par un projet de loi accepté par le Grand Conseil le 5 novembre 1998 et mis en application le 1er juin 1999. La dénomination Police municipale a été abandonnée au profit des Agents de Sécurité Municipaux. Cette nouvelle loi donne aux A.S.M. un certain nombre de prérogatives et, également des avantages sur le plan financier.

M. Scaglioni, brigadier a pris la parole pour se présenter, expliquer le travail des A.S.M en respect avec cette nouvelle loi.

Agent municipal à la ville de Genève en 1979, il a été engagé par notre commune en 1982 et a été nommé sous-brigadier en 1986 et brigadier chef de poste en 1998. Il est vice-président de l'association des agents municipaux qui regroupe 60 membres, agents de la Ville de Genève non compris. Il a été choisi pour faire partie de la commission consultative de sécurité municipale nommée par le Conseil d'Etat.

Séance ordinaire du 17 mai 2001

Les agents de sécurité municipaux peuvent appliquer tout ce que fixe la nouvelle loi, alors qu'un agent municipal est un simple contractuel qui ne peut verbaliser que les zones de stationnement. Actuellement, tout le personnel du service fait partie des A.S.M. Outre les contraventions, on peut citer l'enlèvement des véhicules stationnés illicitement (lignes jaunes, passages piétons), y compris les vélos et motos qui roulent, mais pas les véhicules pour des raisons de sécurité. D'autre part, les agents peuvent

verbaliser sur un chemin limitrophe (exemple, route des Jeunes avec la collaboration des A.S.M. de Carouge).

En plus de l'application du droit fédéral sur la circulation routière, la compétence de nos A.S.M. a été élargie pour de nombreuses dispositions cantonales telles que :

- le règlement sur la tranquillité publique et l'exercice des libertés publiques
- la loi sur les procédés de réclame
- le règlement sur les bains publics,
- le règlement sur la police rurale etc.

Les agents effectuent un certain nombre de surveillances nocturnes, environ une par semaine, quelques fois deux selon les cas. Ces surveillances ont lieu de 1730 h. à 2230 h. et parfois jusqu'à 2300 h. ou minuit, selon les cas. Lors de leurs tournées, les agents notent, dans une main courante, les événements. Ils peuvent également collaborer avec la Police cantonale, par exemple lors d'une suppression momentanée de feux.

La notification des commandements de payer est également du ressort des A.S.M. et ceux-ci ont passé de 4'054 en 1997 à 4'909 en 2000. Il s'agit d'un travail important car à chaque notification de document, la commune reçoit une ristourne de Fr. 20.-- (Fr. 15.-- si non notification après 3 passages et deux convocations au poste).

Une société privée a été mandatée par la commune pour la surveillance des parcs le soir. Sa présence rassure la population et elle a la possibilité d'intervenir lors de flagrants délits mais elle ne peut pas effectuer de contrôle d'identité, opération qui reste de la compétence de la Police cantonale ou des A.S.M.

Ce sujet amène une réflexion sur l'effectif de nos A.S.M. pour l'avenir. Le service est composé actuellement de 6 agents et d'une secrétaire. Deux postes supplémentaires sont prévus pour 2001 et un agent suit actuellement l'école de formation pour être opérationnel. Pour le second poste, 3 candidats ont été sélectionnés et le choix se fera après les examens. Il n'est pas impossible d'augmenter, dans le futur, l'effectif.

Il y a une dizaine d'années, le Commandant de la Gendarmerie estimait à 8 l'effectif pour la commune afin d'être efficace et, en tenant compte des surveillances nocturnes, un effectif de 10 à 12 unités ne serait pas de trop. A titre indicatif, 1001 heures supplémentaires ont été effectuées par les A.S.M. en 2000.

Nos agents disposent d'un véhicule et les téléphones au bureau, lors de l'absence d'agents, sont déviés sur un téléphone portable.

Le chiffre de la vente des médailles de chiens (500 pour l'année 2000) représente la moitié de l'effectif des canidés de notre commune. Les statistiques qui ont été remises en annexes du rapport de la commission démontrent que l'activité des agents est diverse. Outre les médailles, comme je viens de citer, il y a la vente des vignettes, les attestations délivrées, les objets trouvés, le contrôle des signatures.

Séance ordinaire du 17 mai 2001

En guise de conclusion, on peut dire que :

- l'agent de sécurité municipal est l'homme de la région, il assure la sécurité et entretient un climat de confiance avec la population

- Il communique et intervient avec tact et savoir-faire dans les cas particuliers de défaut ou d'excès
- Il est chargé de faire respecter la loi et les règlements
- Il intervient lorsque le maintien de l'ordre le nécessite
- Les bons rapports avec un professionnel du terrain favorisent la coopération et le respect des citoyens.

b) Divers

=====

M. ZEHFUS présente le sujet : M. Föllmi nous donne l'information suivante. Suite à un grave accident au passage piétons de la route de Chancy, hauteur de l'église du Christ-Roi, l'Office des transports et de la circulation a pris plusieurs mesures soit :

- L'installation d'une signalisation lumineuses (fin 2001 - début 2002)
- La mise en place d'un radar sur les feux
- La mise en place d'un radar fixe hauteur 44, route de Chancy
- Le repositionnement de la signalisation à l'entrée du village
- La mise en place d'un élément de modération de trafic.

Toujours dans le même secteur, un commissaire signale que le conseil de paroisse du Christ-Roi a demandé à la Mairie le changement de la zone blanche en zone bleue. Ce même conseil signale que leur parking est squatté par des pendulaires. Existe-t-il un autre parking dans les environs ? Oui, celui de Louis-Bertrand, mais il est payant !

La patrouilleuse scolaire souhaiterait que la dernière case du parking soit supprimée car elle gêne la visibilité.

M. Föllmi confirme que la compagnie des pompiers utilise 5 boxes dans le parking Louis-Bertrand pour entreposer du matériel, faute de place ailleurs.

L'Office des transports et de la circulation a ouvert une enquête concernant le transit des poids lourds au chemin des Pâquerettes.

A la question de savoir pourquoi des grosses pierres ont été posées à l'entrée des immeubles des Ormeaux, il est répondu qu'il s'agit d'éviter le parking sauvage.

Pour terminer, M. Föllmi nous a informés qu'une prochaine demande de crédit sera sollicitée (Fr. 220'000.-- à Fr. 250'000.--) pour le remplacement du véhicule actuel destiné au transport du matériel de la compagnie des sapeurs-pompiers.

Séance ordinaire du 17 mai 2001**9. COMMISSION SOCIALE - Séance du 3 mai 2001 -
Rapporteur : Mme Patricia SOLIOZ**

a) Rencontre avec l'Association « La Virgule »

=====

Mme SOLIOZ présente le sujet : J'aimerais juste rectifier ce que j'ai dit en début de séance, j'ai fait une petite erreur. Ce n'est pas « association », c'est « propositions de sujets en accord avec la Présidente ». Propositions de sujets en général, il y a en 4 et c'est important de le dire ce soir.

Nous avons rencontré l'Association de la Virgule, ses coordinatrices, Mme Baertschi, Mme Muller, l'intendant social M. Desnoyer et M. Duruz.

Tout d'abord, qu'est-ce que la Virgule ?

Il y a 7 ans, des habitants de Lancy se sont mobilisés en faveur des personnes n'ayant plus de logement, en désirant leur mettre à disposition des roulottes d'hébergement d'urgence gratuit.

Pourquoi le nom "La Virgule" ?

L'objectif est d'offrir un moment de repos avant de continuer plus loin. Un moment pour souffler. Le point aurait signifié une fin.

Et la commune ?

La commune, après d'âpres discussions avec des habitants de Lancy, a trouvé un lieu pour installer les roulottes : au chemin Paul-Maerky. En novembre 2000, une maison, sise au 96, route du Grand-Lancy, est mise à disposition pour prolonger cette action : le "Point Virgule", c'est le nom de la maison, offre un accueil à plus long terme (comme son nom l'indique). Enfin, la Commune lui accorde une minime subvention.

Qui est derrière tout cela ?

Cette association, gérée par un comité de 8 personnes, comprend aujourd'hui deux coordinatrices à 10 % et un intendant social récemment engagé à 50 %. Elle implique, à elle seule, 170 membres qui paient une cotisation annuelle de Fr. 25.-- et 40 bénévoles.

Le comité organise, les bénévoles apportent la nourriture en collaboration de la banque alimentaire et changent la literie. Les collaboratrices et l'intendant social assurent une permanence entre 1700-1900 h. ainsi qu'un soutien moral.

L'association collabore étroitement avec la banque alimentaire et d'autres structures telles que le Caré ou l'unité mobile de médecine détachée de la Policlinique.

Et concrètement qu'est-ce que cela implique ?

Les roulottes sont ouvertes du 15 septembre au 15 juin, accueillent 5 personnes en urgence anonymement et gratuitement. Une roulotte sert de chambre et l'autre aux divers services communs. Un règlement clair a été établi : ni drogue ni alcool dans les roulottes. Les personnes restent toute la saison, une semaine ou un jour, cela varie. Personne n'est mis dehors cependant, sauf en cas de non-respect du règlement. Selon leurs désirs, ils peuvent être dirigés vers d'autres structures sociales. Les femmes ne sont pas accueillies car leur protection ne pourrait pas être assurée (permanence de 2 heures).

Séance ordinaire du 17 mai 2001

La maison le "Point virgule" : accueille des locataires qui paient un loyer selon leurs moyens. Ils ont tous passé par les roulotte. Cette structure implique un pas vers une réinsertion sociale : soutien d'un assistant social de l'Unité mobile, reconnaissance de leur existence, des groupes viennent utiliser les locaux de la maison pour des réunions, de la musique, de la peinture,

Objectifs suivants ?

- Devenir autonome financièrement (loyers, contribution des groupes utilisant les locaux de la maison ...)
- Développer les activités dans la maison du Point Virgule
- Créer un studio indépendant dans la maison pour des demandes urgentes de dépannage.

b) Propositions de sujets

=====

Mme SOLIOZ présente le sujet : Nous avons parlé du groupement de Lancy-Sud. Nous avons parlé des locaux de l'ex-SBS, nous avons parlé de la prévention dans le quartier de Lancy-Sud et finalement de la résolution concernant le Service social communal.

Par rapport au groupement de Lancy-Sud, la Commission a poursuivi sa réflexion et a trouvé une solution à la recherche de locaux du groupement de Lancy-Sud. Il semble aujourd'hui que la priorité soit d'obtenir un espace, le plus vaste possible, et limiter le lieu.

Trois éléments ont été relevés par la commission : premièrement, les propositions de mise à disposition des locaux de l'Oisellerie et de la FSASD ne semblent pas combler entièrement l'association.

Deuxièmement, la Commission attend un projet regroupant les différents sous-projets que les commissaires avaient auparavant reçus. Et finalement, elle a demandé que le Service communal adéquat examine la proposition des containers. Leurs surfaces, leur localisation et l'investissement nécessaires pour ceci.

Il a été décidé que le sujet de l'acquisition des locaux de l'ex-SBS des Palettes sera traité par la Commission des finances.

La question a été posée de savoir quelle politique au niveau de la prévention dans le quartier de Lancy-Sud ? Quel est le rôle du Conseil municipal dans cette problématique ? Il a été proposé une rencontre qui pourrait être organisée avec les acteurs principaux de ce quartier. Et il a été répondu que l'implication du Service social de Lancy dans ce quartier, est expliqué à la prise en charge de la situation individuelle.

Dernière question : la résolution concernant le Service social communal. Quelle est concrètement la suite donnée par le Conseil administratif et le Service social à cette résolution ? La Commission a pourtant été rassurée sur le fait qu'il est bien du rôle du Service social d'y apporter les réponses.

b) Divers

=====

Mme SOLIOZ présente le sujet : Un commissaire souhaiterait que soit agendée, pour l'an prochain, une visite à Foyer Handicap des Voirets.

10. ELECTION DU BUREAU

Présidence :

Mme LAPAIRE : le parti Radical propose Mme Mariefrance Dancet.

Vice-présidence :

M. LANCE : Le parti Démocrate-chrétien vous propose l'excellent et le sympathique Marc Guillermin.

Secrétariat :

M. CAVALERI : Après 4 tours de scrutin, le groupe Socialiste propose Mme Annick Bounous.

Membres :

M. TERRIER : Pour le groupe Libéral, M. Charles Page.

M. MONCADA : Pour les Verts, M. François Baertschi.

M. TODESCHI : Pour l'Alliance de Gauche, Mme Andrée Jelk-Peila.

M. BAERTSCHI : Comme tous les partis ont répondu, j'imagine que nous acceptons ces élections. Je vous prie de lever la main en acceptant ces élections. Je vous souhaite bon vent Mme Dancet.

Mme LAPAIRE : Le groupe Radical propose de M. Pierre-Henri Heizmann comme chef de groupe.

M. BAERTSCHI : Pour l'élection du Bureau, nous nous sommes vus les chefs de groupes et nous proposons, pour les deux années suivantes, pour les présidences des commissions que le parti Radical s'empare des finances, le parti Socialiste s'empare de la sécurité. Telles sont les propositions qui ont été faites et acceptées par les chefs de groupe.

11. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

Mme SOLIOZ : J'aimerais demander que les rapports des séances de commissions arrivent au rapporteur au moins deux jours avant qu'on doive le rendre, donc pas la veille parce que c'est hyper difficile de devoir le rendre en urgence. Je pense que c'est important et j'aimerais soit qu'on le formalise, soit que le Bureau prenne position, mais cela me paraît essentiel, parce que le Conseil administratif doit le lire et on doit l'analyser au même titre qu'eux.

Séance ordinaire du 17 mai 2001

J'aimerais savoir s'il est possible d'avoir le rapport des commissions corrigé par le Conseil administratif, que l'on puisse voir les corrections, j'insiste parce que....

Je ne sais pas qui est apte à instaurer cela de manière correcte, si c'est nous, j'aimerais que l'on vote, si c'est une autre structure, qu'on la prenne.

M. BAERTSCHI : Donc c'est déjà du travail pour le prochain Bureau.

M. CAVALERI : C'est pour rebondir aux propos de Mme Solioz concernant la Virgule en parlant des roulettes et du financement de la Virgule. J'ai relevé l'adjectif « minime » par rapport à la subvention de la commune, c'est pourquoi, le comité cherche d'autres sources de financement, vous l'avez d'ailleurs souligné. J'en ai une que vous pouvez m'aider à réaliser, la Virgule vend des gommes que je vous proposerai à la sortie, tout à l'heure, au prix de Fr. 5.--, et puis, cela tombe bien parce que je vois que pour la correction des rapports, on en aura besoin.

Mme LANCE : J'ai demandé, il y a 9 mois, au Conseil administratif un rapport général sur l'état des pistes cyclables à Lancy, j'aimerais avoir une information sur l'avancée des travaux. D'autre part, j'ai une satisfaction personnelle, celle d'avoir une Présidente au Conseil municipal pour l'année prochaine.

M. PEREZ IRIARTE : J'ai une question qui est technique et administrative. Le groupe Socialiste a envoyé le 22 février un projet au Conseil administratif concernant le parc Navazza-Oltramare. C'était un envoi recommandé exprès, nous n'avons toujours pas reçu de réponse, ni d'accusé de réception. Par rapport au secrétariat général, est-ce que c'est une tradition de ne pas accuser réception ? Nous sommes étonnés de la lenteur de l'administration.

D'autre part, j'avais également adressé à M. Spinucci un courrier le 23 janvier, dans lequel deux questions étaient posées. J'ai eu une réponse par rapport à la première concernant les mandataires chargés de faire l'étude de l'Agenda 21. Je n'ai pas eu de réponse par rapport à la deuxième question; ce Conseil a voté en décembre 2000, et ratifié la Charte d'Aalborg des villes européennes pour un développement durable. Nous sommes aussi étonnés qu'il n'y a eu aucune déclaration dans la presse. Les différents projets qui ont été présentés par tous les groupes politiques de ce Conseil municipal, ne sont toujours pas sur le site Internet de la Confédération. Même si ce sont des avant-projets, on peut les faire apparaître. Nos autorités, tant au niveau cantonal que fédéral ne sont pas non plus encore informées que la Ville de Lancy a adhéré à la Charte d'Aalborg. J'espère obtenir une réponse dès que possible.

12. QUESTIONS DU PUBLIC

Mme Jacqueline VUILLE : Je vous avais adressé deux pages lors de la séance du mois de novembre 2000 au sujet de l'environnement à Lancy-Sud. Je compatis avec Monsieur qui se plaint de la lenteur administrative, mais je ne peux pas dire la même chose, j'en suis très satisfaite. Lorsque je vous ai fait lecture de ces deux pages, M. le Maire, je vous remercie de m'avoir répondu dans les quelques semaines qui suivaient. Je faisais face aux problèmes de Lancy-Sud sur l'environnement au niveau propreté, nettoyage et j'aimerais vous féliciter parce que vous avez restructuré la situation.

Séance ordinaire du 17 mai 2001

J'espère qu'on n'aura pas provoqué des chômages techniques. On ne voit plus de cantonniers avec leurs balais, on voit les petits camions qui passent trois, quatre fois par semaine le long des Communes-Réunies, évidemment, on ne pourra jamais abolir les gens qui sont malpropres qui mettent leurs papiers partout. J'aimerais vous féliciter Messieurs pour ce que vous avez fait jusqu'à présent. Depuis le mois de novembre, on voit une amélioration totale, les poubelles sont propres, et je voulais vous en féliciter. Je n'ai rien par écrit, mais j'aimerais que M. le Président prenne note de ma reconnaissance.

Maintenant, est-ce qu'on ne pourrait pas redoubler de vigilance sur les nuisances à Lancy-Sud, surtout à l'Etoile, où chaque jour, plusieurs fois dans la journée, dans les soirées, il y a la police, il y a du bruit, il y a du vandalisme, il y a des tags partout. Est-ce qu'on ne pourrait pas revoir cette situation, et voir pourquoi nous, habitants de Lancy, devons subir de telles conséquences. Je vous remercie.

Mme STARKEMANN habitant le chemin de la Colline : C'est au nom de l'Association des habitants de Gilly et de la Colline.

J'avais trois questions. M. Page a répondu à l'une d'elles au sujet du pont des Briques. La deuxième question est au sujet des séparatifs des eaux au chemin de Gilly, et qu'est-ce qui est prévu au chemin de la Colline pour diminuer la vitesse de certains automobilistes ?

M. CHOBAS : Au nom du Conseil administratif, je remercie Mme Vuille de ses propos. S'agissant de l'Etoile-Palettes, je crois que nous connaissons les différents problèmes qui peuvent se poser. Nous sommes tous conscients aujourd'hui que des immeubles d'habitations qui réunissent 1500 à 1800 personnes, ne peuvent pas ne pas poser de problèmes dans cette conception de réalisation. Nous nous efforçons, de même qu'un certain nombre d'associations qui sont dans le secteur, d'apporter des réponses, qui soient des réponses de prévention, qui soient aussi des réponses de possibilités offertes aux habitants de trouver aussi, à proximité de chez eux, des motifs qui les rattachent à leur vie de quartier, qui mettent en valeur le quartier qu'ils habitent.

C'est vrai aussi que nous essayons d'équilibrer les réponses. C'est évidemment beaucoup plus par les actions de prévention et d'insertion sociale que nous arriverons à essayer d'améliorer la situation. Sur le plan de la répression, vous connaissez comme moi les moyens et vous savez aussi que ce n'est pas, même s'il y a des interventions fréquentes, ce mode-là qui permettra, même si c'est malgré tout indispensable, d'améliorer en tant que telle la situation. Ce que vous avez décrit ou ressenti, certainement d'autres personnes peuvent également le ressentir. Je crois que c'est en essayant de mettre les gens autour de la table que nous arriverons, nous l'espérons, à améliorer la situation et la vie des habitants de ce quartier.

M. SPINUCCI : Je réponds à Mme Starkemann. Celle concernant l'information relative au passage sous route, à la hauteur du pont des Briques, c'est tout à fait exact ce que M. Page a dit dans son rapport. Nous avons pris du retard à cause de l'incapacité d'obtenir certains renseignements de la part de notre ingénieur mandataire. Je profite de l'occasion pour dire qu'il s'agit d'un ingénieur et non pas d'un architecte. Nous avons maintenant obtenu l'autorisation, et nous sommes en train de revoir le projet. Je pense donc, étant donné que le crédit d'investissement a déjà été voté par ce Conseil, pouvoir ouvrir le chantier dans le dernier trimestre de l'année en cours.

Séance ordinaire du 17 mai 2001

Concernant le chemin de Gilly, peut-être avez-vous participé à une séance que j'avais convoquée, provoquée, où tous les propriétaires du chemin de Gilly concernés par les problèmes d'évacuation des eaux usées et pluviales ont été conviés. Lors de cette séance, j'ai communiqué, entre autres, que la Commune assumait les frais relatifs à une étude de faisabilité afin de savoir qui était astreint à se raccorder à un système séparatif qui doit être mis en place. Ce travail est actuellement en cours auprès de notre Service des Travaux et Constructions. J'avais également dit, lors de cette séance, que les propriétaires seraient de nouveau convoqués lorsque cette première étude serait achevée. Je pense également que ces prochaines semaines, nous pourrions organiser cette deuxième séance.

Je termine avec les problèmes du chemin de la Colline. Tout d'abord, il y a eu une demande de l'Association des habitants du chemin de la Colline, qui demandait à ce que des aménagements soient exécutés en bas du chemin, au carrefour de la route du Grand-Lancy, et qu'on puisse notamment mettre en place une commande manuelle des feux. Ceci n'a pas été fait, par contre, il y a un clignotant qui signale la présence du passage piétons.

Concernant des mesures de modérations de trafic, nous n'avons pas pu obtenir, de la part de l'Office des transports et de la circulation, leur accord concernant la mise en place d'une modération assez lourde, compte tenu de la déclivité de ce chemin. En revanche, nous pensons que, dans le cadre de l'aménagement du parc Navazza, des mesures relatives notamment au stationnement, qui pourrait être alterné, une fois à droite une fois à gauche, provoquant un ralentissement de la vitesse. Ce genre de mesures pourront être mises en place lors de l'étude générale relative au parc Navazza.

M. BAERTSCHI : Je lève la séance en vous invitant à boire un verre au carnotzet.

La séance est levée à 21 heures 30.

Le Secrétaire :

Marc GUILLERMIN

Le Président :

François BAERTSCHI